



ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

SAMEDI 25 JUIN 2022 A ARSAC (33)

Votes de principe

1/ La participation des clubs à la rémunération des élus du Comité de Direction

Principe retenu à compter du 1^{er} juillet 2022 : L'indemnisation du Président de la Ligue sera limitée aux subventions perçues par la FFF à cet effet (60 000 euros par saison jusqu'à la fin du mandat du COMEX FFF actuel).

Recrutement d'un ou d'une Directeur, Directrice Générale et d'un ou d'une comptable confirmé(e) à compter du 1^{er} septembre 2022.

1^{ère} question : êtes-vous favorable au versement d'un complément de rémunération, à la charge de la Ligue, au Président ?

Dans le cadre d'une association de la dimension financière de la LFNA, la loi permet de rémunérer jusqu'à trois élus.

2^{ème} question : Seriez-vous d'accord pour que la Ligue rémunère, en dehors de son Président, deux élus supplémentaires ?

2/ La pondération des voix des clubs lors des votes en AG

Dans la mesure où les clubs sont les porte-parole de leurs licenciés,

Question : seriez-vous d'accord pour que leur poids dans les votes soit proportionnel au nombre de leurs licenciés ?

3/ L'Assemblée Générale d'Automne

Eviter aux clubs de longs déplacements à une période de l'année où le climat est difficile.

Question : seriez-vous d'accord pour que l'Assemblée Générale d'automne soit réalisée de manière dématérialisée (à l'exclusion de l'Assemblée Elective) ?

4/ Le système de vote par anticipation

La représentation des clubs en Assemblée Générale repose sur un système de pouvoirs, permettant à un club de s'exprimer en lieu et place d'un autre qui lui a accordé le pouvoir de le faire.

Ce système pourrait être remplacé par un système qui permettrait aux clubs, ne pouvant se rendre à l'Assemblée Générale, de s'exprimer à l'avance sur les différentes questions portées à l'ordre du jour. Les réponses seraient alors déposées auprès d'un huissier de justice et ne seraient dévoilées que le jour de l'Assemblée Générale, sous le contrôle de l'huissier.

Question : Seriez-vous favorable à la mise en place d'un tel système ?